

EN RÉSUMÉ

PRÉ-REQUIS

AVANT ENTRÉE EN FORMATION

- Etre âgé de 16 ans minimum ;
- Etre titulaire de l'attestation « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ou d'une attestation reconnue équivalente par la réglementation en vigueur ;
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;
- Etre titulaire de l'un des diplômes suivant délivré par la FFE :

o Cas général : Degré 1 ou Galop 6 de cavalier ou de pleine nature ;
o Lorsque la formation se déroule en apprentissage : Degré 1 ou Galop 5 de cavalier ou de pleine nature.

DURÉE & DATES DE FORMATION

De Septembre à Juin

Organisation :

- 2 jours en organisme de formation,
- 3 ou 4 jours en entreprise

Détails horaires :

- En organisme de Formation : 420h
- En entreprise : 1050h

EXAMEN

La formation Animateur Équitation permet d'initier aux pratiques équestre, un diplôme fédéral avec 3 épreuves :

- **UC1** : Participer au fonctionnement à l'entretien de la structure équestre
- **UC2** : Participer à l'animation et à l'encadrement des activités équestres en sécurité
- **UC3** : Mobiliser les techniques professionnelles permettant d'assurer le travail d'entretien, les soins et le bien-être de la cavalerie d'école.

POURSUITES D'ÉTUDES

BPJEPS

QUELQUES CHIFFRES

Année 2020 : 1ère session pour la formation Animateur Équitation.

Au nombre de neuf, les élèves ont choisi le cursus en apprentissage.

TARIF

- Formation par **apprentissage**. La formation est financée par OCAPIAT.
- Formation **en initiale ou continue par financement privé** : 4 620€.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Bâtiments aux normes d'accessibilités aux personnes à mobilité réduite.

Accessibilité à la formation : nous consulter pour étudier avec notre référent handicap la faisabilité selon le handicap.



Centre de formation des Trois Fontaines

04.67.88.76.76
trois.fontaines8@orange.fr



domaine-equestre-des-trois-fontaines.com

**Avenue du pont - 34230
LE POUGET**

FORMATION ANIMATEUR ÉQUITATION

MÉTHODES MOBILISÉES

10 mois

Le **CFA des Trois Fontaines** est au **coeur** des **tendances** de la formation concernant les méthodes pédagogiques. Une personnalisation de chaque parcours, Intégrer la pédagogie ludique à la formation pour proposer des contenus impliquants et engageants pour chaque élèves.

Les formateurs Rafaël Mazoyer et Ornella Antoniol ont respectivement 18 et 12 ans d'expériences en tant qu'enseignants, entraîneurs et surtout formateurs de terrain.

Leur **but** ? Rendre **acteurs** leurs élèves au travers de :

- Cours théoriques et pratiques
- Mises en situation pédagogiques
- Leur préparation à l'insertion professionnelle

Les **+** de la formation pour nos élèves:

- L'organisation de concours club jusqu'au niveau International
- La participation à des compétitions
- Des formations chef de piste
- Préparation mentale
- L'appui d'intervenants extérieurs dans les domaines spécifiques : vétérinaire, maréchal, dentiste équin, juriste, professeur d'anglais....)



ANIMATION

OBJECTIFS DU DIPLÔME

Activités visées :

La diversité des situations professionnelles propres aux activités équestres exige des compétences transversales pour assurer l'encadrement des différents modes de pratique en sécurité. D'une manière générale, et en garantissant la sécurité de tous, l'animateur(trice) d'équitation :

Mise en oeuvre selon les consignes qui lui sont données un projet, des progressions, des séances :

- D'animation équestre ;
- De découverte et d'initiation des activités équestres jusqu'aux premiers niveaux de compétition ;
- De découverte du rapport homme/cheval ;
- De sensibilisation au développement durable et à la citoyenneté.

Participation :

- Au travail d'entretien de la cavalerie d'école à pied ou monté en vue de permettre sa bonne utilisation pour l'apprentissage de l'équitation ;
- Aux soins et à l'entretien de la cavalerie d'école ;
- À l'entretien et à la sécurisation du matériel et des infrastructures de la structure équestre ;
- À l'accueil des publics et à l'animation de la structure équestre ;
- À la promotion des activités.

Compétences attestées :

- Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre
- Participer à l'animation et à l'encadrement des activités équestres en sécurité
- Mobiliser les techniques professionnelles permettant d'assurer le travail d'entretien, les soins et le bien-être de la cavalerie

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour toutes informations complémentaires nous vous invitons à consulter notre site internet :

domaine-equestre-des-trois-fontaines.com

● UC1: Participer au fonctionnement à l'entretien de la structure équestre

La certification de l'UC1 est assurée au moyen des 2 modalités suivantes. Les candidats ayant validé les 2 modalités ci-dessous valident l'UC1

- Mise en situation professionnelle - Entretien et sécurisation de la structure équestre.

La certification se déroule au sein de l'entreprise de stage de mise en situation professionnelle et est assurée par le tuteur ou le maître d'apprentissage en contrôle continu sur la base des compétences visées aux OI-1.2 et 1.3 de l'UC1 au moyen de la grille d'évaluation 1.1 figurant en annexe 4 du présent règlement.

- Production et soutenance d'un rapport de stage

La certification se déroule lors d'une session de certification et est assurée par 2 évaluateurs membres du jury mentionné au III-1 du présent règlement.

- a) Le candidat transmet avant la certification par voie électronique dans le délai précisé lors de son inscription un document écrit personnel de 10 pages maximum hors annexes en 2 parties.
 - La première partie présente l'entreprise de stage de mise en situation professionnelle : implantation, infrastructures et matériel, organigramme et fonctions de l'équipe, projet de la structure et activités organisées, publics accueillis, règles et procédures de sécurité mises en œuvre dans la structure, présentation des activités conduites par le candidat lors de son stage de mise en situation professionnelle et un bilan des acquis de cette expérience.
 - La seconde partie présente une journée d'animation ou une manifestation encadrée par le candidat : thème, programme, communication et promotion, nombre et nature des participants, bilan du déroulement et rôle du candidat.
- b) Le candidat présente son rapport de stage pendant 15 minutes maximum. Le candidat peut utiliser les supports de son choix lors de cette présentation.
- c) La présentation est suivie d'un entretien d'une durée de 15 minutes maximum avec les évaluateurs ayant pour support le rapport de stage et l'expérience du candidat et permettant d'apprécier sa maîtrise des compétences visées à l'OI-1.1.

Le rapport, la soutenance et l'entretien sont évalués sur la base des compétences visées à l'OI-1.1 de l'UC1 au moyen de la grille d'évaluation 1.2 figurant en annexe 4 du présent règlement.

● UC2 : Participer à l'animation et à l'encadrement des activités équestres en sécurité

La certification de l'UC2 est assurée au moyen des 2 modalités suivantes. Elle se déroule lors d'une session de certification et est évaluée par 2 évaluateurs membres du jury mentionné au III-1 du présent règlement. Les candidats ayant validé les 2 modalités ci-dessous valident l'UC2.

- Production et soutenance d'un dossier pédagogique

- a) Le candidat transmet avant la certification par voie électronique dans le délai précisé lors de son inscription un dossier pédagogique comportant 6 fiches présentant des animations ou séances préparées et encadrées par le candidat.
 - 2 fiches s'adressent à des enfants pratiquant l'équitation à poney
 - 2 fiches s'adressent à des adolescents ou adultes pratiquant l'équitation à cheval
 - 2 fiches s'adressent à des cavaliers pratiquant l'équitation d'extérieurChaque fiche se compose de 2 pages :
 - La première page comporte : Le contexte mentionnant les consignes reçues, la description du public, de la cavalerie et du matériel utilisé, l'objectif et un bilan de l'action.
 - La seconde page comporte la fiche pédagogique ou la description de l'itinéraire suivi pour l'équitation d'extérieur.

b) Le candidat présente 2 actions choisies par les évaluateurs pendant 15 minutes maximum. Le candidat peut utiliser les supports de son choix lors de cette présentation.

c) La présentation est suivie d'un entretien d'une durée de 15 minutes maximum avec les évaluateurs ayant pour support le dossier pédagogique et l'expérience du candidat et permettant d'apprécier sa maîtrise des compétences visées par l'OI 2.1 de l'UC2.

Le dossier, la présentation et l'entretien sont évalués sur la base des compétences visées par l'OI 2.1 de l'UC2 au moyen de la grille d'évaluation 2.1 figurant en annexe 4 du présent règlement.

- Mise en situation professionnelle - Conduite de séance en sécurité

Le candidat conduit une séance s'adressant à un groupe de 4 cavaliers minimum de niveau Galop 4 maximum.

- a) Le candidat tire au sort un objectif de séance parmi les thèmes suivants et dispose de 30 minutes de préparation.
 - équilibre et stabilité du cavalier
 - contrôle de la vitesse
 - contrôle de la direction
 - contrôle de la conduite (vitesse et direction) - confiance et dynamisme
 - autonomie du cavalier

b) Le candidat conduit une séance en sécurité d'une durée de 20 minutes maximum mettant en œuvre un aménagement du milieu et des situations ludiques permettant une participation active des cavaliers et favorisant des apprentissages techniques et/ou comportementaux.

La mise en situation professionnelle - conduite de séance en sécurité est évaluée sur la base des compétences visées par l'OI 2.2 de l'UC2 au moyen de la grille d'évaluation 2.2 figurant en annexe 4 du présent règlement.

- Entretien d'évaluation de la conduite de séance en sécurité

La mise en situation professionnelle - conduite de séance en sécurité prévue au b) est suivie d'un entretien d'une durée de 10 minutes maximum permettant au candidat d'analyser sa prestation et de proposer le cas échéant des pistes de remédiation. L'entretien d'évaluation de la conduite de séance en sécurité est évalué sur la base des compétences visées par l'OI 2.3 de l'UC2 au moyen de la grille d'évaluation 2.3 figurant en annexe 4 du présent règlement.

● UC3 : Mobiliser les techniques professionnelles permettant d'assurer le travail d'entretien, les soins et le bien-être de la cavalerie d'école.

La certification de l'UC3 est assurée au moyen des 2 modalités suivantes. Les candidats ayant validé les 2 modalités ci-dessous valident l'UC3

- Mise en situation professionnelle - Entretien de la cavalerie et convoyage d'équidés

La certification se déroule au sein de l'entreprise de stage de mise en situation professionnelle et est assurée par le tuteur ou le maître d'apprentissage en contrôle continu sur la base des compétences visées aux OI-3.2 et 3.3 de l'UC3 au moyen de la grille d'évaluation 3.1 figurant en annexe 4 du présent règlement.

- Mise en situation professionnelle - Démonstrations techniques

La certification se déroule lors d'une session de certification et est assurée par 2 évaluateurs membres du jury mentionné au III-1 du présent règlement.

- a) Le candidat réalise une démonstration technique de travail d'un équidé à pied en longe d'une durée d'environ 10 minutes. La démonstration technique se déroule dans les conditions prévues par la grille d'évaluation 3.2.1 figurant à l'annexe 4 du présent règlement.
- b) Le candidat réalise une démonstration technique montée de travail d'un équidé sur le plat d'une durée d'environ 10 minutes. La démonstration technique se déroule dans les conditions prévues par la grille d'évaluation 3.2.2 figurant à l'annexe 4 du présent règlement.
- c) Le candidat réalise selon son choix une démonstration technique montée à l'obstacle ou sur un parcours en terrain varié (PTV) d'une durée d'environ 10 minutes. La démonstration technique se déroule dans les conditions prévues par la grille d'évaluation 3.2.3 (obstacle) ou 3.2.4 (PTV) figurant à l'annexe 4 du présent règlement.

La mise en situation professionnelle est évaluée sur la base des compétences visées à l'OI-3.1 de l'UC3 au moyen de la grille d'évaluation 3.2. figurant à l'annexe 4 du présent règlement. Pour valider la mise en situation professionnelle, le candidat doit valider chacune des démonstrations techniques prévues aux a, b et c, ci-dessus.